## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 31/10/2025 Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## **AUDITION LABBEY – Modifications multiples**

Référence: L010334

Départements de publication : Morbihan Annonce légale publiée le 20 mai 2022 sur paysan-breton.fr Evènement(s) : Modification de sociétéModifications multiples

AUDITION LABBEY S.A.R.L au capital de 10.000€. Siège social : 12-14 rue de Kervam, 56270 PLOEMEUR. 754 069 821 R.C.S de LORIENT. L'A.G mixte du 11/05/2022 a décidé de : - modifier l'objet social comme suit : Au sein du réseau AUDILAB, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'audioprothèse la fabrication, la réparation, l'entretien, la réalisation, l'achat, la vente, la location et la distribution de tous appareils, matériel ou accessoires acoustiques ou destinés à favoriser l'écoute et l'audition ou au son, ou s'y rattachant, l'exercice de la profession d'audioprothésiste et de toute activité similaire ; – La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées ; - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités; - La participation, directe ou indirecte, dans toutes opérations ou affaires pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales : constitution de sociétés nouvelles, apports, souscriptions ou achats de titres et droits sociaux, etc.. - prendre acte du départ de la gérante, Mme Marie-Charlotte LABBEY. – transformer la société en SAS. A été nommé Président F.M.I. SARL au capital de 190.000€, 12-14, rue de Kervam, 56270 PLOEMEUR, 841 472 699 R.C.S de LORIENT, représentée par Mme Marie-Charlotte LABBEY. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de votre, une action donne droit à un vote. Clauses d'agréments : Toutes transmissions d'actions, quelle que soit leur forme, sont soumises au droit de préemption des autres associés. Mention au RCS de LORIENT.

